Image not found or type unknown

Procédure de partage d'une succession

Par **GERVAISE JEAN MARC**, le **15/11/2016** à **11:42**

Lors de la procédure de partage, le notaire est-il tenu par l'estimation des valeurs immobilières des biens faite par un expert ? Peut-il construire le partage sur l'accord des parties sur les valeurs des biens et du montant de la succession ?

les conditions générales d'utilisation du site indiquent:
" les messages devront comprendre des formules de politesse "

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés